

Le Conseil Départemental-Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie CDMCA

Une instance consultative au service
des personnes âgées,
des personnes en situation de handicap
et des proches aidants



l'image représente des personnes âgées et des personnes en situation de handicap avec leurs aidants

Pour parler de quoi ?

Le CDMCA est compétent pour aborder les sujets suivants :

- Prévention de la perte d'autonomie
- Accompagnement médicosocial
- Accès aux soins et aux aides humaines ou techniques
- Accessibilité, logement, habitat collectif, urbanisme
- Scolarisation, intégration sociale et professionnelle

Avec qui ?

Le CDMCA comprend **deux formations spécialisées** :

- La formation spécialisée **grand âge**
- La formation spécialisée **handicap**

Chacune est composée de **4 collègues** représentant les usagers et leurs proches, les institutions (Services de l'État, Collectivités, Organismes de retraite et de santé), les professionnels et les personnes physiques ou morales intervenant dans le champ de l'autonomie.

Le CDMCA est **présidé alternativement** chaque année par le Département du Rhône et la Métropole de Lyon.



L'image représente les membres du Conseil en train de discuter autour d'une table

Et après ?

- Les institutions s'appuient sur le CDMCA en sa qualité d'outil de **démocratie locale**, ajoutant ainsi l'expérience des usagers à celle des professionnels.
- Les **avis et recommandations** émis par le CDMCA ainsi que les résultats des groupes de travail sont étudiés au niveau national afin de faire évoluer les politiques d'autonomie.

Pour aller plus loin

www.rhone.fr/cdmca
www.grandlyon.com/cdmca

Pour contacter le CDMCA

cdmca@rhone.fr
cdmca@grandlyon.com



www.rhone.fr

Hôtel du Département 29 - 31 cours de la Liberté
69483 Lyon cedex 03
0 800 869 869 service et appel gratuits

www.rhone.fr/contact

www.grandlyon.com

20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon Cedex 03
Tél : 04 78 63 40 40
